

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/030

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 29 : FESTIVITES DU 14 JUILLET 2019

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gérard BERGANTZ, adjoint au maire chargé de la culture, du patrimoine et de l'animation,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances et de l'Agriculture :

A l'unanimité Des voix,

Décide :

- d'organiser les festivités de la soirée du 13 juillet 2019,
- de prendre en charge les animations suivantes : le groupe « Les copains d'abord » pour un montant de 1 500,00 € pour une prestation complète (incluant la prestation musicale, son et lumière, sans limite horaire) et un service d'ordre pour un montant de 700,00 €,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, droits d'auteur, et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 04 mars 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT